



THÉMATIQUE VIOLENCES ET HARCÈLEMENT

CONTEXTE GÉNÉRAL

Entre 2018 et 2025, la thématique des violences et du harcèlement s'impose progressivement comme un enjeu central des festivals PROVOX. Elle recouvre plusieurs dimensions : harcèlement scolaire, cyberharcèlement, violences sexistes et sexuelles, ainsi que violences intrafamiliales et conjugales.

Cette thématique s'inscrit dans un contexte de renforcement des politiques publiques de prévention et de lutte contre les violences, notamment à l'École (programmes de lutte contre le harcèlement)¹, ainsi que dans une prise de conscience accrue des violences en ligne et dans les espaces du quotidien.²

EN SAVOIR PLUS ?

1. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Programme de lutte contre le harcèlement à l'École ([programme pHARe, généralisé depuis 2022](#)), qui structure la prévention, la détection et la prise en charge du harcèlement scolaire.
2. CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme), [Rapports annuels sur la lutte contre les violences et les discriminations](#), qui soulignent l'ampleur des violences dans différents espaces sociaux, y compris numériques.



ENTRE 2018 ET 2025 : QUELS CONSTATS RÉCURENTS ?

Prévalence du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement

Les jeunes identifient de manière constante :

- la persistance du harcèlement scolaire dans les établissements
- la montée du cyberharcèlement sur les réseaux sociaux
- la difficulté à identifier et signaler les situations

Sentiment d'insuffisance des dispositifs de protection

Les jeunes expriment :

- un manque de dispositifs clairs et accessibles de signalement
- des réponses institutionnelles jugées parfois lentes ou insuffisantes
- un besoin d'accompagnement renforcé après les situations de violence

Importance de la prévention

Une demande récurrente concerne :

- la prévention dès le plus jeune âge
- la sensibilisation dans les établissements scolaires
- la formation des adultes encadrants (enseignant·es, éducateur·rices)

Invisibilisation et banalisation des violences

Les jeunes soulignent :

- la banalisation de certaines formes de harcèlement surtout dans l'espace cyber
- la difficulté à faire reconnaître les violences psychologiques



***On voit des progrès
avec le numérique, mais
le cyberharcèlement
reste un vrai danger, on
joue avec le feu***

Jade, jeune présente lors du Festival Provox 2024 à Valenciennes

Extension des formes de violences

Les propositions mettent en avant :

- les violences conjugales chez les jeunes adultes
- les violences intrafamiliales
- l'interconnexion entre violences physiques, psychologiques et numériques

ET AU
NATIONAL ?
QU'EST-CE
QU'ILS EN ONT
DIT ?

Le harcèlement scolaire, de l'école à la justice

Jean-Ralph H. Paul (SSER) et Murielle Kabanale (DEPP)

Les services statistiques des ministères de l'Éducation nationale et de la Justice disposent de sources de données permettant d'appréhender un double éclairage statistique sur les élèves auteurs de harcèlement scolaire et sur les victimes de harcèlement engendrées par les parquets. D'une part, l'enquête Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVS) recueille auprès des chefs d'établissements, des directeurs d'écoles privées sous contrat et des inspecteurs de l'éducation nationale les incidents jugés graves qui sont survenus dans leur établissement ou circonscription et portés à leur connaissance. En particulier, chaque année scolaire, peut être signalée et catégorisée comme entrant dans le cadre d'un harcèlement. D'autre part, le harcèlement scolaire, longtemps appréhendé à travers d'autres incriminations pénales (violences, menaces, harcèlement moral), est à l'heure d'une reconnaissance juridique spécifique avec la loi du 2 mars 2022, visant à combattre le harcèlement scolaire, dite loi balisant la création de quatre natures d'infractions spécifiques permet d'appréhender les phénomènes d'un point de vue statistique au travers des sources administratives dont dispose le ministère de la Justice.

Par ailleurs, la circularité relative au renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire diffusée le 29 août 2024 invite les procureurs à poursuivre les auteurs retenus pour lutter contre ce phénomène.

L'étude porte sur l'enquête SIVS de l'année scolaire 2023-2024 en consultant sur les déclarations d'incidents graves, qualifiés comme entrant dans le cadre d'un harcèlement et comme par des élèves uniquement, et sur les données du ministère de la Justice depuis mars 2022, date de la création des quatre natures d'infraction spécifiques au harcèlement scolaire.

Ces données justice et éducation portent sur des sources et des temporalités différentes, elles ne peuvent ainsi pas être mises directement en regard.

Moins d'un incident grave signalé pour 1 000 élèves est commis dans le cadre d'un harcèlement

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 7 incidents graves sont signalés pour 1 000 élèves, quel que soit le ou les auteurs, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et du second degré¹. Ces incidents

sont plus fréquents dans le second degré que dans le premier. Parmi ces incidents graves, 0,8 incident pour 1 000 élèves est commis dans le cadre d'un harcèlement par un ou plusieurs élèves en 2023-2024. À nouveau, ces incidents, rapportés au nombre d'élèves, sont plus fréquents dans les collèges et lycées que dans les écoles. Ces incidents signalés ne sont pas systématiquement commis par un élève seul puisque 34 % des signalements concernent des groupes d'élèves. L'action d'un groupe est caractéristique du harcèlement scolaire car seuls 8 % des incidents graves et venant pas dans le cadre d'un harcèlement sont commis par un groupe d'élèves.

• Figure 1. Caractéristique des auteurs d'incidents graves signalés au cours de l'année scolaire 2023-2024



Les incidents entrant dans le cadre d'un harcèlement sont principalement commis par des garçons âgés de 13 à 15 ans

Les garçons sont majoritaires dans les incidents commis dans le cadre d'un harcèlement. 81 % des incidents d'incidents sont commis par un garçon ou un groupe de garçons, contre 20 % commis par une fille ou un groupe de filles et 10 % commis par un groupe mixte. Toutefois, les garçons sont relativement moins représentés parmi les auteurs pour les autres incidents qui n'entrent pas dans le cadre d'un harcèlement. En effet, 81 % des incidents sont commis par des garçons contre 17 % commis par des

¹ Le premier degré couvre l'ensemble des écoles élémentaires, maternelles et primaires. Le second degré couvre l'ensemble des collèges et lycées.

2018–2019 : expression des situations de harcèlement

Les premières éditions mettent en avant de nombreux témoignages de harcèlement scolaire, qui traduisent des situations vécues de moqueries, d'exclusion ou de violences répétées dans le cadre de la vie scolaire. Ces récits contribuent à faire émerger une prise de conscience progressive des violences en ligne, qui apparaissent comme le prolongement ou l'amplification de ces dynamiques de harcèlement dans les espaces numériques. Dans ce contexte, les participants expriment surtout des demandes générales de protection, sans encore formuler des propositions très structurées, mais en appelant à davantage de sécurité, d'écoute et de prise en charge des situations de violence.

2020–2021 : structuration autour de la prévention et du numérique

Les propositions évoluent nettement vers une prise en compte plus structurée du cyberharcèlement, qui devient un thème central des préoccupations exprimées. Les jeunes insistent sur la nécessité de dispositifs de signalement plus efficaces, plus accessibles et mieux connus, afin de permettre une réaction rapide et adaptée face aux situations de violence en ligne. Cette évolution s'accompagne également d'une demande de renforcement de la prévention en milieu scolaire, considérée comme un levier essentiel pour sensibiliser, repérer et agir en amont, notamment à travers l'éducation et l'accompagnement des élèves.

2024–2025 : approche globale des violences

Les dernières éditions traduisent une évolution vers une vision élargie des violences, qui ne se limitent plus au seul cadre scolaire ou numérique, mais incluent également les violences conjugales et intrafamiliales. Cette extension du champ de compréhension s'accompagne d'une demande plus forte de coordination entre les différents acteurs institutionnels, afin d'assurer une prise en charge cohérente et efficace des situations. Les propositions s'orientent également vers une approche plus intégrée, articulant prévention, signalement, accompagnement des victimes et, lorsque nécessaire, sanction des auteurs, dans une logique de réponse globale et continue aux violences.

QUE RETENIR ?

Entre 2018 et 2025, la thématique des violences et du harcèlement dans PROVOX HdF évolue d'une expression centrée sur des situations principalement scolaires vers une analyse plus globale couvrant l'ensemble des espaces de vie des jeunes, y compris les environnements numériques et familiaux. Le cyberspace s'impose progressivement comme un lieu central de l'expression des violences, renforçant la nécessité d'adapter les dispositifs de protection et de prévention. Les jeunes formulent ainsi des propositions plus structurées, articulant prévention, signalement, accompagnement et transformation des pratiques éducatives et sociales. PROVOX apparaît comme un espace de mise en visibilité des violences et de co-construction de réponses publiques intégrées et coordonnées.



QUELQUES POINTS CLÉS



01. Passage d'une lecture scolaire des violences à une approche globale des espaces de vie
02. Centralité croissante du cyberspace comme lieu d'expression et d'amplification des violences
03. Structuration des réponses autour de la prévention, du signalement et de l'accompagnement
04. Demande de coordination renforcée entre acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels

Le CRAJEP HdF est soutenu par :